

En somme, \$1,658,676 d'ustensils de ferme ont été importés des Etats-Unis, et juste \$4,283 d'Angleterre.

Quelle grosse différence cela fait pour les cultivateurs que la réduction soit de 25 p. c. ou de 33½ p. c. ?

Maintenant, quel peut être l'effet de l'augmentation de la réduction préférentielle de 25 p. c. à 33½ p. c. ?

Le danger, c'est que cet accroissement constant de la préférence et l'intention bien indiquée par le ministre des finances de pousser de plus en plus le Canada dans cette voie, ne porte un coup très grave à notre industrie nationale et une lourde atteinte à la protection qui est la sauvegarde du Canada.

Tant que la préférence accordée à l'Angleterre était de 25 p. c. seulement les Américains ne s'en sont pas occupés parce que la proximité du Canada compensait cette différence.

Mais cette augmentation de 8½ pour cent dans la préférence va leur donner à réfléchir.

Comme ils ne sont pas gens à se laisser expulser du Canada sans batailler.

Le stock de surplus que possèdent les Américains est tel que, dussent-ils tout sacrifier cela pour ruiner les industries canadiennes, ils vont le sacrifier.

S'il faut baisser les prix de 50 p. c. ils le feront pour garder la place en faisant tomber nos manufactures.

Voilà ce qui va arriver et voilà ce qui attend nos ouvriers.

La préférence de 33½ p. c. va atteindre nos industries nationales, c'est ce que per-

sonne ne nie, les orateurs libéraux l'ont déclaré dans leurs discours.

C'est Sir Richard Cartwright qui a dit :

"Le manufacturier canadien sera obligé de baisser ses prix aux prix des Anglais. (*Débats* 1900, p. 2341.)

M. Heyd, député de Brand, a dit :

.... "Une diminution proportionnellement se produit sur toute la catégorie d'articles dont quelques-uns sont importés d'Angleterre sous le régime de la préférence, car c'est toujours le plus bas prix auquel les articles peuvent être obtenus de quelque place que ce soit, c'est le prix qui commande.

.... "Cette réduction ne s'applique pas seulement aux marchandises qui viennent en vertu du tarif de préférence; non-seulement à ceux qui viennent de l'étranger, mais aussi aux articles produits dans le pays qui viennent en concurrence avec les articles importés."

(*Débats* 1900, p. 3505.)

M. Macdonald, de Huron, dit :

"Prenez tous les articles que nous importons de la Grande Bretagne et d'autres pays et vous trouverez que le tarif de préférence a eu pour effet de faire baisser partout les prix."

(*Débats* 1900, p. 2246.)

De l'aveu même des libéraux, l'effet du tarif préférentiel monté à 33½ p. c. doit être de réduire de 33½ pour cent la protection dont jouissait le pays, la politique nationale qui lui a permis de se développer.

Les industries canadiennes peuvent-elles sans péril subir cette diminution ?

Il n'y a pas d'hommes au courant des affaires du Canada qui le soutiendra un seul instant.

Peut-être, eut-ce été possible si nous avions eu, d'autre côté, une compensation sous forme d'encouragement à l'industrie agricole par une préférence en Angleterre.

Sans compensation c'est impossible. Le tarif préférentiel sera la ruine du Canada de ses industries, de ses ouvriers,